

# LE RÔLE DU MANDATAIRE

## Assister – représenter

Le rôle du mandataire est déterminé par le juge et énoncé dans le jugement qu'il rend.

**Le juge détermine la mesure de protection la plus adaptée à la personne.** Il applique un principe de proportionnalité. Par exemple, la tutelle ne sera choisie que si la curatelle n'est pas suffisante. Il peut aménager la mesure, c'est-à-dire la personnaliser.

### Le mandataire

